

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°31-2022

Date de convocation :
23/05/2022Date d'affichage :
17/06/2022Nombre de conseillers en
exercices : 11Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0Objet : Cimetière :
précisions tarifairesCertifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. SINOQUET) ; M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; M. BOULET Bernard (donne pouvoir à M. CLÉRÉ) et Mme KIENZEL Delphine (donne pouvoir à Mme MEULIN)

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

CIMETIÈRE : PRÉCISIONS TARIFAIRES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tableau qui synthétise les coûts et durées de validité est parfois mal interprété.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question de modifier les tarifs ayant été validés antérieurement. Cependant il est nécessaire de réécrire le tableau afin qu'il soit plus compréhensible.

Monsieur le Maire propose de présenter le tableau comme suit :

| Terrain | | |
|---|------------|----------|
| Emplacement de 3m ² (1 place en largeur) | Sur 10 ans | 50,00 € |
| | Sur 30 ans | 100,00 € |
| | Sur 50 ans | 150,00 € |
| Emplacement de 6m ² (2 places en largeur) | Sur 10 ans | 100,00 € |
| | Sur 30 ans | 200,00 € |
| | Sur 50 ans | 300,00 € |
| Emplacement de 9m ² (3 places en largeur) | Sur 10 ans | 150,00 € |
| | Sur 30 ans | 300,00 € |
| | Sur 50 ans | 450,00 € |

| Columbarium | | |
|-------------|------------|----------|
| 1 case | Sur 15 ans | 340,00 € |
| | Sur 30 ans | 680,00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Approuve la proposition de M. le Maire ;
Précise qu'un emplacement pourra contenir jusqu'à 3 cases en
profondeur ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET


